



Rejoignez la communauté numérique de Valagro.
Découvrez la toute nouvelle application e-Hub.
Rejoignez-nous ici !

Win the Global challenge together.

Valagro France, à Ecopôle des Séolanes
210 Avenue de la Cigalière
84250 Le Thor [France]
Tél. : +33 [0]4 90 21 44 44
info.france@valagro.com



PYREVERT

**LA SOLUTION POUR LUTTER
CONTRE LA CICADELLE DE
LA FLAVESCENCE DOREE EN
VITICULTURE BIOLOGIQUE**



La cicadelle (*Scaphoideus titanus*) est un ravageur redouté des viticulteurs car elle est le vecteur de la flavescence dorée, une maladie de quarantaine qui peut entraîner l'arrachage de la parcelle.

La flavescence dorée est un phytoplasme, une «bactérie» sans paroi cellulaire. C'est un parasite strict, qui a besoin pour vivre d'utiliser l'activité métabolique des cellules qu'il infecte.

BIOLOGIE DE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Scaphoideus titanus est une cicadelle inféodée à la vigne qui n'effectue qu'une **génération par an**. Les œufs sont pondus sous l'écorce à la fin de l'été et passent l'hiver en diapause. Les éclosions s'échelonnent de **mai à mi-juin**. On observe **5 stades larvaires** qui aboutissent au stade adulte ailé. Les œufs naissent sains. **Les larves ou adultes ne s'infectent qu'après avoir piqué un pied infecté et deviennent infectieux qu'au bout de 30 jours (stade larvaire L4).**



PYREVERT : LA SOLUTION POUR LUTTER CONTRE LA CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE, EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pyrévert est un insecticide dont la matière active, **pyréthrines naturelles**, est issue de fleurs de Chrysanthemum (syn. Pyrethrum) cinerariaefolium. Le terme pyréthrines naturelles désigne **l'ensemble des 6 substances actives**.

L'extrait de pyrèthre comprend donc 6 esters actifs résultant de la combinaison ci-contre :

| | | |
|---------------------|-----------------------|-------------------|
| | Acide chrisanthémique | Acide pyréthrique |
| Alcool pyréthrolone | Pyréthrine I | Pyrethrine II |
| Alcool cinérolone | Cinérine I | Cinérine II |
| Alcool jasmolone | Jasmoline I | Jasmoline II |

PYREVERT ne contient pas de pipéronyl-butoxyde (PBO).

MODE D'ACTION

PYREVERT est un insecticide de contact.

- L'action au niveau des canaux sodiques des membranes nerveuses entraîne le blocage du système nerveux des insectes : l'insecte est paralysé.
- On distingue :
 - effet d'abattement ou Knockdown (KD) rapid mais pouvant être réversible (Pyréthrines I)
 - effet de mortalité plus lent mais irréversible (Pyréthrines II).



PRÉCONISATIONS D'EMPLOI

A.M.M n° : 2080038

Composition : Pyréthrines : 18.6 grammes /Litre.

Formulation : Concentré émulsionnable

Usages autorisés :

Cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) sur vigne : 1,5L/Ha

ZNT = 50m DAR = 28j DRE = 6h

Autorisé uniquement dans le cadre de la lutte obligatoire contre la cicadelle de la flavescence dorée, telle que définie par arrêté du 19 décembre 2013 modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur.

Nombre maximal d'applications par an : 3

PYREVERT est compatible avec la plupart des fongicides et insecticides. En cas de mélange, il appartient à l'utilisateur de respecter toutes les précautions d'emploi indiquées sur les étiquettes et notices d'emploi des fabricants de chaque produit associé. Réaliser un test de compatibilité physique préalable à tout mélange et consulter notre service technique. Produit pour les professionnels. Ne pas laisser à portée des enfants.

- PYREVERT est utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation Européenne en vigueur.
- Classé neutre à faiblement toxique pour les typhlodromes.
- Appliquer de préférence sur une végétation sans stress hydrique, en fin de journée.
- S'assurer que le pH de la solution est acide (<6,8) avec un optimum compris entre 6,0 et 6,5 avant d'ajouter PYREVERT.
- Utiliser un volume d'eau adapté au volume de végétation.
- Appliquer seul.
- Appliquer dans l'heure qui suit la préparation de la bouillie.
- Il est conseillé de ne pas laisser les pyréthrines au contact de l'air donc ne pas utiliser un bidon ouvert depuis plus de 6 mois.

Attention. Mentions de dangers : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Conseils de prudence : P101, P102, P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation. Protection de l'eau : SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Protection de la faune : SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau. SPe 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes.